

Programme bilan de compétences

Le déroulement du bilan de compétences suit les trois phases réglementaires inscrites au Code du travail.

1. Phase préliminaire:

- a) Analyse de la demande du (de la) bénéficiaire,
- b) Détermination du format le plus adapté à la situation et au besoin,
- c) Définition conjointe des modalités de déroulement du bilan.

2. Phase d'investigation:

- a) Bilan personnel et tests d'orientation et de personnalité:
 - Analyse du parcours personnel et professionnel,
 - Exploration des valeurs, centres d'intérêts, motivations et personnalité,
 - Réflexion autour des équilibres de vie.
- b) Analyse métier/marché et recherches documentaires:
 - Exploration des voies d'évolution professionnelle possibles,
 - Analyse des compétences: savoir, savoir-faire et savoir-être,
 - Identification des «possibles», définition du projet et du plan d'action.

Cette phase a pour objectif de permettre au (à la) bénéficiaire soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence, soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives.

3. Phase de conclusions:

- a) Appropriation des résultats détaillés de la phase d'investigation
- b) Recensement des conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels,
- c) Définition des modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan de compétences.

Contenu

Phase préliminaire

- Confirmer votre engagement dans la démarche
- Définir et analyser vos besoins et les traduire en objectifs opérationnels
- Comprendre le déroulement de la démarche ainsi que les méthodes et outils utilisés
- Co-élaborer un programme de bilan de compétences

Phase d'investigation

- Analyser votre parcours professionnel et formations
- Établir la liste de vos compétences ainsi que votre niveau de maîtrise et votre intérêt pour chaque activité
- Identifier vos intérêts professionnels et vos leviers de motivation
- Définir vos valeurs professionnelles
- Identifier les environnements professionnels qui vous correspondent
- Identifier les possibilités d'évolution ou les nouvelles pistes professionnelles qui vous correspondent
- Investiguer les secteurs et métiers qui vous correspondent (analyse du marché, enquêtes métiers)

Phase de conclusion

- Établir une synthèse des résultats obtenus
- Élaborer des scénarii en fonction des résultats
- Réaliser un plan d'action détaillé
- Co-rédiger la synthèse de votre bilan de compétences

Méthodes et outils utilisés

Entretiens individuels : Entretien socratique, Entretien d'explicitation

Tests : RIASEC, Test des valeurs (Schwartz)

Supports : Questionnaires d'auto évaluation, livret d'accompagnement

Outils : Plateforme e-learning, supports pédagogiques

Evaluation et suivi

Auto-évaluation des indicateurs de progression
Remise d'un document de synthèse personnalisé
Suivi post-bilan à 6 mois

Tarifs

Formule 24h : 1800 euros TTC

Alternance Présentiel et distanciel

Cette formule est adaptable suite à l'entretien de présentation et en fonction du diagnostic.

Financements

Financier	Public concerné	Conditions d'éligibilité	Démarches
Compte Personnel de Formation (CPF)	Salariés, indépendants, demandeurs d'emploi ayant des droits CPF	Avoir des droits suffisants sur www.moncompteformation.gouv.fr	Demande sur www.moncompteformation.gouv.fr
Plan de développement des compétences (employeur)	Salariés en entreprise (prise en charge par l'employeur)	Accord de l'employeur (plan de formation interne)	Demande en interne auprès des RH ou du responsable formation
Fonds propres (auto-financement)	Toute personne souhaitant financer son bilan sans aide extérieure	Paiement personnel en plusieurs fois possible	Paiement direct à l'organisme de formation